

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN966

présenté par

Mme Thillaye, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE 35

Compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante :

« Il détermine notamment les informations et catégories de données conservées en application du troisième alinéa du présent article. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de faire préciser dans le décret d'application les informations et catégories de données susceptibles de faire l'objet d'un recueil par l'ANSSI.